

disparaître pour faire place à un nouvel ordre de choses. Rien ne pouvait plus retarder la marche des affaires ni comprimer l'esprit révolutionnaire qui s'était emparé des masses. D'ailleurs le faible Louis XVI, gouverné par les misérables qui formaient la société intime de Marie-Antoinette, et qui composaient ce qu'on nommait le comité Polignac ou le comité autrichien, était tout à fait incapable de tenter le moindre effort pour sortir de la tutelle de la valetaille dorée qui dirigeait le char de l'État, et pour entrer franchement dans le mouvement.

D'autre part, son attention se trouvait absorbée par les affaires politiques extérieures qui venaient encore ajouter au péril dont était menacée la royauté. Le calme profond dont les deux hémisphères avaient joui depuis le traité de Paris commençait à être vivement menacé par l'ambition de la Russie et par les intrigues de la cupide Angleterre. De nouvelles oscillations entre les puissances européennes annonçaient qu'il manquait une main assez vigoureuse pour maintenir l'équilibre.

Frédéric II venait de mourir, laissant pour héritier au trône de Prusse un de ses neveux, qui passait à juste titre pour l'un des princes les plus extravagants du monde entier. Marie-Thérèse était morte, et l'empereur d'Autriche Joseph II, son fils, commençait à tourner ses regards vers l'Orient, et annonçait l'intention de conquérir Constantinople. L'impératrice de Russie, Catherine II, quoique alliée à l'Autriche, convoitait également cette riche proie, et semblait n'attendre qu'une occasion pour s'élancer sur la Turquie.

Au milieu de tous ces conflits, l'Angleterre, fidèle à sa

politique machiavélique, poursuivait le but constant de son ambition, but qui est resté le même depuis des siècles, et qui suffit à lui seul pour faire prendre en haine par toutes les nations, non le peuple anglais, mais l'exécrable aristocratie qui le gouverne. Ce que voulaient les lords infâmes qui siégeaient à la chambre haute, et ce que veulent encore aujourd'hui leurs descendants, c'est l'abaissement des autres pays, c'est la ruine des nations étrangères, c'est l'esclavage pour l'Irlande, c'est la misère, c'est la faim pour les malheureux ouvriers anglais, et tout cela afin de pouvoir démoraliser le pauvre, afin de pouvoir abrutir les hommes, et perpétuer dans leur caste le monopole des richesses du monde entier.

Pitt était alors le représentant de l'oligarchie anglaise, espèce d'hydre aux mille têtes que le peuple devra trancher un jour, s'il veut voir le terme de ses malheurs; cet homme d'état, que l'égoïsme aristocratique allait rendre un véritable fléau pour l'Europe, préludait aux crimes politiques qui souillèrent sa vie par de perfides manœuvres; il suscitait partout des émeutes, des soulèvements, des révolutions; ne s'embarrassant ni de prodiguer l'or, ni de répandre le sang, se posant tour à tour comme le protecteur du despotisme et l'instigateur de l'anarchie; se déclarant tout à la fois et suivant les circonstances le défenseur de la superstition et le propagateur ardent de la philosophie; manquant aux devoirs de l'hospitalité, à ceux de l'amitié; se faisant une loi de n'avoir ni honneur, ni probité, ni conscience; calculant froidement ce que pouvait lui rapporter la chute d'un roi ou l'esclavage d'un peuple; accordant les mêmes récompenses pour

les actes du plus sublime dévouement et pour les plus lâches assassinats, suivant qu'ils avaient aidé à l'accomplissement de ses infâmes projets. De nos jours encore, cette tactique se nomme de l'habileté diplomatique, et rois, princes ou ministres, tous cherchent à l'envi les uns des autres à se surpasser dans cette lutte de perfidies et de scélératesses.

Pitt travailla d'abord au renversement de la république hollandaise, afin de contraindre les Provinces-Unies à conclure avec l'Angleterre un traité de commerce qui annihilât les avantages qui nous avaient été concédés; ensuite il s'efforça d'augmenter les troubles qui existaient en France, en flattant l'ambition du duc d'Orléans. Selon Montjoie, ce prince, qui déjà songeait à substituer sa dynastie à celle des Bourbons, donna tête baissée dans le piège qui lui était tendu, et devint l'un des agents les plus actifs de la politique anglaise, en croyant travailler pour ses propres intérêts. Il commença par organiser sa faction sur des bases régulières; il recruta des partisans dans tous les rangs de la société, et fit répandre des sommes prodigieuses dans la capitale pour augmenter sa popularité; ensuite il intrigua auprès des membres du parlement, réchauffa le zèle des uns, acheta le dévouement des autres, et prépara une opposition violente contre la cour.

Pour surcroît de malheur, il semblait que les ministres prissent eux-mêmes plaisir à pousser le faible Louis XVI à sa perte. Au lieu de lui conseiller de sages réformes, ils lui firent publier une ordonnance sur la formation d'un conseil de guerre, afin de gagner les officiers de l'armée à la cause royale; ils lui firent décréter l'institution d'un bureau de

consultation des finances et du commerce, pour se concilier les principales maisons industrielles et faciliter le succès des emprunts, dont la réalisation devenait de jour en jour plus urgente. En outre, Marie-Antoinette et les membres du comité Polignac ne cessaient de l'exciter à la violence, et de lui représenter qu'un coup d'état pouvait seul sauver la monarchie. L'infortuné Louis XVI céda à ces fatales suggestions, et décida, pour éviter toute protestation contre l'enregistrement des édits, qu'il les présenterait en séance royale et qu'il les ferait immatriculer en sa présence.

En conséquence, sa majesté annonça qu'elle tiendrait une séance royale; et au jour indiqué elle se rendit au parlement avec une escorte imposante, accompagnée des princes du sang et des pairs. Après le discours de la couronne, monseigneur le garde des sceaux s'approcha du trône en faisant trois profondes inclinations; la première avant de quitter sa place, la seconde après avoir fait quelques pas, et la troisième lorsqu'il fut parvenu au premier degré du trône; ensuite il se mit à deux genoux, conformément au cérémonial encore usité à cette époque, et reçut, dans cette posture dégradante, les ordres du roi. Après quoi il se releva et prononça un discours dont nous donnons les points les plus saillants.

« Au roi seul appartient la puissance souveraine dans le » royaume.

» Il n'est comptable qu'à Dieu seul de l'exercice du pouvoir suprême; et les peuples lui ont été légués par ses ancêtres uniquement pour lui obéir.

» Il peut disposer à son gré de leurs biens et de leurs

» vies; leur imposer des lois, des charges et des impôts  
» selon son bon plaisir.

» Le pouvoir législatif réside exclusivement dans la per-  
» sonne du monarque. En conséquence, vous aurez donc à  
» enregistrer immédiatement les édits que sa majesté m'or-  
» donne de vous présenter, et qui portent création de divers  
» emprunts jusqu'à concurrence de quatre cent quarante  
» millions. »

Plusieurs conseillers, Duval d'Esprémenil, Robert de Saint-Vincent, Sabatier de Cabre et Fréteau, prirent la parole et s'élevèrent avec force contre les édits proposés. Comme la séance menaçait de devenir orageuse, Lamoignon s'approcha du roi, lui dit quelques mots à voix basse; puis, faisant signe de la main, imposa silence aux orateurs et annonça que la séance royale était transformée en lit de justice. L'enregistrement fut aussitôt prononcé sans vote.

Le duc d'Orléans réclama contre cet abus d'autorité, et dit au monarque: « Sire, je supplie votre majesté de per-  
» mettre que je dépose dans le sein de la cour la déclaration  
» que je regarde cette transcription comme illégale. »

Louis XVI répliqua que l'enregistrement était régulier puisqu'il l'avait ordonné, et se retira ému, intimidé, et persuadé qu'on insultait à son autorité.

Avant de se séparer, l'assemblée arrêta ce qui suit: « La  
» cour, considérant l'illégalité des actes qui viennent d'être  
» accomplis en séance royale, déclare qu'elle n'entend  
» prendre aucune part à l'immatriculation faite sur ses re-  
» gistres, de l'édit portant établissement d'emprunts graduels  
» et successifs. »

Le lendemain, Sabatier fut envoyé au mont Saint-Michel, Fréteau au château de Ham, et le duc d'Orléans fut exilé à sa résidence de Villers-Cotterets. Le jour suivant, Louis XVI manda à Versailles une députation du parlement, avec ordre de lui apporter la minute de la protestation. Il la déchira insolemment en présence des conseillers, et leur défendit d'en faire une seconde, sous peine de bannissement.

Quoique absent de la capitale, Louis-Philippe-Joseph d'Orléans n'en continuait pas moins ses menées par les nombreux agents qu'il entretenait à Paris. Sa maison de plaisance de Villers-Cotterets était devenue le rendez-vous des hommes les plus corrompus de l'époque et un foyer de machinations infernales. On dit que souvent dans ses transports de fureur, il s'oubliait jusqu'à prononcer devant ses domestiques de terribles serments de vengeance contre Louis XVI et contre Marie-Antoinette; et qu'une fois même, au milieu d'une orgie, il recouvrit un mannequin du manteau royal, le perça de plusieurs coups de poignard, et s'écria: « Enfin, je suis roi! »

Les historiens expliquent cette haine implacable du duc d'Orléans pour Marie-Antoinette et son mari, les uns en la rejetant sur son ambition, les autres sur un dépit amoureux, et sur ce que la reine avait constamment refusé de répondre à sa passion; quelques autres encore l'attribuent aux mauvais procédés de la famille royale à son égard, et à la rupture du mariage qui avait été projeté entre sa fille aînée, mademoiselle Adélaïde, et le duc d'Angoulême, fils aîné du comte d'Artois.

Le prince finit cependant par s'apaiser, du moins en ap-

parence, et chercha à se rapprocher de la cour, en protestant de son attachement inviolable aux personnes du roi et de la reine. Ses lettres, empreintes d'un caractère mielleux et hypocrite, en imposèrent au crédule Louis XVI et même à sa femme. On permit à d'Orléans de revenir d'abord au Raincy, ensuite dans la capitale, et bientôt après à Versailles, où il fut reçu en audience particulière par le roi. D'Esprémenil et Sabatier obtinrent également leur élargissement, et vinrent reprendre leur place au milieu de leurs collègues.

Les ministres essayèrent de négocier les emprunts, mais sans pouvoir parvenir à les réaliser, aucun capitaliste ne voulant confier ses fonds à une administration décriée; néanmoins Marie-Antoinette estima que monseigneur Loménie de Brienne et Lamoignon avaient bien mérité d'elle, et obtint de son mari, pour l'un l'archevêché de Sens et une riche abbaye, et pour l'autre le don d'une somme considérable, afin qu'il pût marier sa fille. Ces deux hommes redoublèrent alors d'efforts pour reconnaître dignement les distinctions flatteuses dont ils étaient l'objet, et se mirent à l'entière disposition de la reine pour faire réussir les plans machiavéliques ébauchés dans le comité autrichien, et dont les Polignac étaient les auteurs. Tous les grands seigneurs, frappés d'une sorte d'aveuglement, s'abusaient au point de croire qu'il leur serait permis de choisir entre les destinées révolutionnaires qui les dominaient, et de ne réaliser que les réformes dont ils n'auraient point personnellement à souffrir; ils se proposaient sérieusement d'abroger les parlements et de les remplacer par une institution de cours plénières. Mais avant d'agir, les ministres sentirent la nécessité de s'ap-

puyer sur la force matérielle: ils expédièrent des ordres pour que tous les militaires eussent à rejoindre immédiatement leurs drapeaux, et firent partir des officiers généraux, des intendants et des conseillers d'état pour les provinces, avec des paquets cachetés qu'ils devaient ouvrir à jour fixe, et qui renfermaient le sort que la cour réservait à la France. Une imprimerie, élevée par leurs soins à Versailles, travaillait jour et nuit à l'impression des nouvelles lois qui devaient resserrer les liens de l'esclavage. De toutes parts des troupes s'ébranlaient et s'approchaient de la capitale pour surveiller les mouvements de l'opposition et prêter main-forte à l'autorité.

Duval d'Esprémenil parvint heureusement à se procurer un exemplaire des circulaires ministérielles; il le porta au palais, le lut en pleine assemblée, et profitant de l'indignation générale qui s'était spontanément manifestée sur tous les bancs, il fit jurer aux magistrats « de se refuser à tout » projet qui émanerait des presses de Versailles, et de périr » plutôt que de souffrir leur exécution. » Les chambres se déclarèrent en permanence.

Brienne et Lamoignon, quoique intimidés par l'attitude du parlement et par la découverte de leurs machinations, voulurent encore essayer des voies de rigueur pour intimider leurs ennemis, et lancèrent des lettres de cachet contre Duval d'Esprémenil et contre un autre conseiller, Goislard de Montsabert, qui avait dénoncé les vexations commises dans la perception des vingtièmes. L'un et l'autre se réfugièrent au palais, où le parlement les mit sous la sauve-garde de la loi. A onze heures du soir, dans la nuit du 5 au 6 mai, des détachements de gardes françaises, précédés de leurs sapeurs

la hache sur l'épaule, investirent la grand'chambre; à minuit, Vincent d'Agoust, le chef des troupes, força l'entrée, et lut aux conseillers l'ordre suivant : « J'ordonne au sieur » d'Agoust de se rendre au palais à la tête de six compagnies » armées, d'en occuper toutes les avenues et d'arrêter au » sein de mon parlement les magistrats Duval et Goislard, » pour les remettre entre les mains des officiers de la prévôté » de l'hôtel. Signé Louis. »

Tous les conseillers se levèrent à la fois, et s'écrièrent « qu'ils étaient tous d'Esprémenil et Goislard. » La nuit entière se passa en altercations, en pourparlers inutiles; et le lendemain à onze heures, sur une dernière sommation, les deux proscrits se livrèrent d'eux-mêmes.

Deux jours après, le 8 mai, lorsque le scandale de cette violation à main armée du sanctuaire des lois retentissait encore dans la capitale, Louis XVI tint à Versailles le fameux lit de justice qui devait tout consommer, et où se trouvèrent les princes du sang, les pairs, les ministres et le parlement.

Indépendamment de plusieurs édits oppresseurs relatifs aux fonctions et à la compétence des tribunaux du royaume, sa majesté promulgua l'établissement de six tribunaux supérieurs intitulés Grands Bailliages, et d'une cour suprême sous le nom de Cour plénière.

Ces mesures exaspérèrent les esprits et excitèrent un mécontentement général dans les provinces : le parlement de Paris entama la lutte contre le roi; celui de Rennes suivit l'exemple, et opposa une telle résistance à l'exécution des ordonnances royales, que le comte de Thiars, gouverneur de la province, fut obligé de recourir à la force; et comme la bour-

geoisie menaçait de lui faire un mauvais parti, il se vit contraint de laisser aller les choses. Les membres du parlement de Grenoble se prononcèrent contre les ordonnances d'une manière plus énergique encore; et malgré un ordre d'exil lancé contre eux, ils refusèrent obstinément de quitter la salle des délibérations et ne cédèrent qu'à la force armée. A Bordeaux et à Toulouse la même opposition se manifesta dans l'ordre de la magistrature.

Partout on couvrit d'opprobre les noms de Brienne, de Lamoignon, et l'on voua à l'exécration publique le comte d'Artois, Marie-Antoinette et Louis XVI. Des libelles d'une extrême violence, répandus à profusion dans les provinces, vinrent mettre en lumière les iniquités de la famille royale et les turpitudes de Versailles.

Quant à la cour, elle continuait ses fêtes; Marie-Antoinette ne mettait aucun frein à ses prodigalités; les sommes qu'elle arrachait aux ministres ne suffisant plus au paiement de ses dépenses, elle faisait souscrire à Louis XVI des bons de caisse à valoir sur les recettes futures. Un tel système n'était rien moins que capable d'apaiser les esprits et de réparer le désordre des finances. Cependant Brienne continuait à leurrer le roi de fallacieuses promesses, et lui annonçait comme imminente la fin de la crise. Pour arriver plus vite au résultat, l'inepte ministre imagina de publier deux nouveaux édits, l'un qui autorisait le gouvernement à payer en papier les deux cinquièmes de toutes les rentes, soit perpétuelles, soit viagères, au-dessus de douze cents livres; l'autre relatif à la caisse d'escompte, dont les valeurs étaient la principale ressource du trésor, et qu'il transforma en pa-